Fouillet Frédérique 13 rue des vaucherettes La Charne 39130 Charcier

Je réponds à l'enquête publique concernant la création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Cressia en tant que citoyenne et habitante du Jura. J'ai eu l'occasion de me rendre sur la parcelle concernée. Mon témoignage est un **témoignage d'opposition** au projet de parc photovoltaïque.

En effet je trouve le site d'implantation tout à fait incohérent et inadapté. La prospection de RWE semble s'être faite en regardant des photos aériennes laissant apparaître des « vides », puis en justifiant après coup le choix du site par une impossibilité de trouver des sites plus adaptés, et par une transformation tardive en projet « agrivoltaïque ».

Ce site est en zone N dans le PLUI, ce qui indique d'emblée que la volonté de la communauté de communes n'est pas et n'a jamais été d'y construire une infrastructure photovoltaïque ; dans le cas contraire il aurait été identifié en NPv, ce qui est le cas pour d'autres parcelles de ce même PLUI. Il s'agit donc encore d'un projet impulsé par une entreprise privée venant démarcher de petites communes ayant peu de moyens, sans aucune concertation d'aménagement du territoire. Il serait temps que les implantations photovoltaïques obéissent enfin à un schéma d'aménagement cohérent porté à l'échelle du département, par les élus représentant la population, et non au gré des envies et besoins d'entreprises cherchant à tout prix à « «verdir » leurs investissements, comme c'est le cas de RWE, qui souhaiterait faire oublier son passif d'exploitation de lignite; cette entreprise n'est sans doute d'ailleurs pas tout à fait certaine de ses objectifs puisqu'elle a osé traîner le gouvernement des Pays Bas en justice lorsque le pays a décidé de sortir du charbon en 2030. Les effets du défrichement et du débroussaillage ne sont d'ailleurs pas pris en compte dans le bilan carbone du projet.

L'avis de la MRAe daté du 9 août 2024 indique que « Le projet agricole attaché au parc photovoltaïque n'est à ce jour pas précis et sa mise en place est incertaine. L'éleveur n'a pas encore été recruté (...)». RWE répond en septembre 2024 en donnant le nom de l'éleveur et quelques précisions concernant le projet : il semblerait donc que l'entreprise ait dû rapidement trouver un éleveur contractant, mais après coup. Tout porte à croire que ce projet n'est pas d'emblée agrivoltaïque, mais qu'il s'agit bien plus d'un moyen de justifier le projet. RWE cherche d'ailleurs à démontrer l'avantage des panneaux pour l'élevage en expliquant que l'ombrage apporté pourra bénéficier aux ovins mais aussi à la prairie, qui pousse sur un sol faible et donc dans un milieu sec. C'est négliger deux points : tout d'abord les panneaux n'apportent aucune fraîcheur, mais créent au contraire des îlots de chaleur, avec un sol à 50-60°C, et 80°C au dessus des panneaux, comme le montrent les études du GNSA. Par ailleurs, il s'agit justement d'un milieu naturel de pelouse sèche, dont les espèces végétales sont adaptées à des conditions de vie très spécifiques. Ces milieux sont fragiles et toute modification les bouleversera profondément. Comment penser sérieusement qu'un « ancrage dans le sol d'une profondeur d'au moins 1.5 m par forage à la tarière creuse [et avec la perspective que] des essais complémentaires ultérieurs pourraient conduire à retenir d'autres techniques (battage de pieux dans des forages préalables remplis de gravillons, pieux forés béton, ...) », ou encore « le terrassement d'une surface totale de 0,5 ha » pour la création d'une piste, ne transforment pas le milieu ? Comment la clôture de 6,4 ha pourrait-elle ne pas modifier la trame verte, et impacter durablement des espèces ? Comment imaginer que l'Alouette lulu acceptera gentiment de nicher dans l'espace de 4m laissé entre deux rangées de panneaux ? Comment imaginer sérieusement que la remise en état préservera « les fonctions écologiques de la zone »? Et pourquoi déployer tant d'efforts de préservation des cycles biologiques dans les travaux ? Pourquoi s'acharner à construire sur une zone qui n'est pas faite pour cela, au lieu de chercher à

Pourquoi s'acharner à construire sur une zone qui n'est pas faite pour cela, au lieu de chercher à implanter des panneaux sur **des zones déjà artificialisées** ? Bien sûr ce serait plus cher pour l'entreprise, mais tellement plus rentable pour le bien commun : les habitants humains de Cressia

n'y perdraient pas de paysage, les agriculteurs pourraient bénéficier de la totalité de la parcelle, les autres espèces n'y perdraient pas leur habitat et leur lieux de passage, les générations futures pourraient compter sur des pelouses sèches dont la diversité génétique et la flore résiliente pourraient bien se révéler utiles en contexte de réchauffement climatique (pensons qu'en cas de sécheresse, ces parcelles continuent d'être herbeuses car habituées au sec)...et l'électricité produite en zone déjà artificialisée n'aurait pas besoin d'être transportée très loin pour être consommée. Car produire à Cressia n'est pas non plus très logique. RWE se soucie peu d'alimenter les habitants locaux, il ne s'agit pas d'autoconsommation, on pourrait tout aussi bien produire ailleurs. L'électricité sera reversée au réseau à Cuiseaux à environ 9,5 km à vol d'oiseau, avec les déperditions qu'implique tout transport d'électricité; l'impact de ce raccordement n'est d'ailleurs pas évalué. Il y a d'ailleurs des zones bien plus favorables à proximité de ce poste de raccordement, comme les abattoirs Bigard, par exemple.

En résumé, il est clair que ce projet est parachuté en pleine campagne, dans un milieu naturel, où il n'a rien à faire, pour satisfaire les appétits ou la communication d'une multinationale. Il ne fait pas partie d'un plan concerté, public, focalisé sur l'intérêt commun. Il contribue, comme d'autres petits projets similaires dans les communes proches, au mitage des milieux agricoles et naturels pour des bénéfices très mal évalués et des destructions définitives. Il n'a donc pas lieu d'être.